

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2830

21 novembre 2012

SOMMAIRE

Boston A1 S.à r.l.	135835	Residenset Holding S.à r.l.	135829
Cansan S.à r.l.	135839	Resmius Holding S.A.	135830
Casinvest Iena S.à r.l.	135833	Resmius Holding S.A.	135831
Casinvest S.à r.l.	135834	Resmius Holding S.A.	135831
Controlinveste International	135826	Resmius Holding S.A.	135831
Diamond Bidco S. à r.l.	135798	Reyma Sàrl	135832
Diamond Four S.à r.l.	135840	Rives Fertiles S.A.	135832
FCL Holding S.à r.l.	135798	Rodluc Music S.à r.l.	135829
Fiduciaire ABACUS S.A.	135825	Rollimmo.EU S.A.	135833
GIM Credit (Luxembourg) S.à r.l.	135811	Romy S.A.	135833
Hausmeeschter S.A.	135835	Rosedo	135833
Hexagon World S.A.	135794	Rosffin S.A.	135834
IFXBG	135837	Rosffin S.A.	135834
Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l.	135808	RREEF Pan-European Infrastructure Lux S.à r.l.	135834
Kingdom Holding 2 S.à r.l.	135820	RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l.	135835
La Perle Fine Sàrl	135823	Runova Sàrl	135837
Marc Blondeau (Luxembourg) S.A.	135831	Runova Sàrl	135838
Nemesis Musek S.A.	135835	Saelens Invest S.à r.l.	135820
P1 Immo S.à r.l.	135825	Sailing Properties A.G.	135840
Plot Fonds Alternatif B SIF SICAV S.A.	135822	SBI Investments S.A.	135830
Prime Land Investments S.à r.l.	135823	Scotsman Group LLC, S.C.S.	135838
Primos S.A.	135824	Second Euro Industrial Finance S.à r.l.	135838
Progetto C.M.R. International S.A.	135824	Second Euro Industrial Thouars S.à r.l.	135839
Prospector Offshore Drilling S.A.	135824	Second Euro Industrial Unna S.à r.l.	135839
Quant S.A.	135798	Secure IT S.A.	135840
Quantum Yachts S. à r.l.	135824	Swiss Asia	135840
Raduga Holdings S.A.	135825	Thanatos Participations S.A.	135822
Raduga Holdings S.A.	135826	Triseas Korea Property II S.à r.l.	135830
Relco Group Holding S.A.	135829	Usantar Two S.A.	135832
Remich Holding I, S.à r.l.	135829		

Hexagon World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 13, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.458.

L'an deux mil douze, le douze octobre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ARCA ESTATE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-58.147,

Ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 2 octobre 2012,

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant:

Qu'elle est le seul actionnaire de la société anonyme «HEXAGON WORLD S.A.» (la «Société»), avec siège social au 10, Grand-Rue, L-9530 Wiltz, constituée suivant acte reçu par le notaire Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 345 du 2 mars 2002. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

Que le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Antoinette QURESHI, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-9530 Wiltz, 10 Grand-Rue à L-9991 Weiswampach, 13, Gruuss-Strooss et modification conséquente de l'alinéa 2 de l'article 1er des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi dans la commune de Weiswampach, Grand-Duché de Luxembourg.»

2. Modification de l'objet social et ainsi de l'article 2 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la réalisation de menuiserie intérieure et extérieure, d'une ébénisterie, d'un commerce d'ameublement, la fourniture et la pose de portes intérieures et extérieures ainsi que de fenêtres de tous genres et l'exécution de tous travaux de menuiserie.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.»

3. Ajout à l'article 4 des statuts de la société du paragraphe suivant concernant la possibilité d'un administrateur unique:

«Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.»

4. Ajout à l'article 5 des statuts de la société du paragraphe suivant en relation avec l'administrateur unique:

«Dans le cas d'administrateur unique, la société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.»

5. Révocation avec effet immédiat des trois administrateurs actuels de la société, Monsieur Jean-Philippe Pagani, Monsieur Benoît Pochet et Monsieur Jean-Michel Pierlot, et de l'administrateur-délégué Monsieur Benoit Pochet, décharge aux administrateurs et à l'administrateur-délégué pour l'exercice de leurs mandats et nomination d'un nouvel administrateur pour une durée statutaire de 6 ans, à savoir jusqu'à l'année 2018;

6. Révocation avec effet immédiat du commissaire aux comptes, SOGEPETROL S.A., décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une durée statutaire de 6 ans, à savoir jusqu'à l'année 2018;

7. Refonte des statuts afin de refléter les points ci-dessus;

8. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

III. Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-9530 Wiltz, 10 Grand-Rue à L-9991 Weiswampach, 13, Gruuss-Strooss et de modifier en conséquence l'alinéa 2 de l'article 1er des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi dans la commune de Weiswampach, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et par conséquent l'article 2 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la réalisation de menuiserie intérieure et extérieure, d'une ébénisterie, d'un commerce d'ameublement, la fourniture et la pose de portes intérieures et extérieures ainsi que de fenêtres de tous genres et l'exécution de tous travaux de menuiserie.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.»

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement modifiée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter à l'article 4 des statuts de la société du paragraphe suivant concernant la possibilité d'un administrateur unique:

«Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter à l'article 5 des statuts de la société du paragraphe suivant en relation avec l'administrateur unique:

«Dans le cas d'administrateur unique, la société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat les administrateurs de la société, Monsieur Jean-Philippe Pagani, Monsieur Benoît Pochet et Monsieur Jean-Michel Pierlot, ainsi que l'administrateur-délégué Monsieur Benoît Pochet. Décharge leur est accordée pour l'exercice de leurs mandats.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un nouvel administrateur unique pour une durée statutaire de 6 ans, à savoir jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Thierry KOHNEN, comptable, né à Verviers (Belgique) le 22 juin 1972, demeurant professionnellement au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat le commissaire aux comptes, SOGEPETROL S.A. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes pour une durée statutaire de 6 ans, à savoir jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:

- Kohnen & Associés S.à r.l., établie et ayant son siège social à 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B.114.190.

Neuvième résolution

L'assemblée décide, suite aux résolutions précédents, de procéder à la refonte des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HEXAGON WORLD S.A.

Le siège social de la société est établi dans la commune de Weiswampach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 2. La société a pour objet la réalisation de menuiserie intérieure et extérieure, d'une ébénisterie, d'un commerce d'ameublement, la fourniture et la pose de portes intérieures et extérieures ainsi que de fenêtres de tous genres et l'exécution de tous travaux de menuiserie.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros, représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,-) Euros chacune.

Les actions sont au porteur, sauf lorsque la loi en décide autrement.

Art. 4. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

Art. 5. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents en raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, avec ou sans limitation de pouvoirs, ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Dans le cas d'administrateur unique, la société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

Il est révocable en tout temps par l'assemblée générale. Le commissaire sortant est rééligible.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille deux.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mai à 16 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 10. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 12. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les actionnaires au fait qu'avant toute activité commerciale de la société ayant présentement changé son objet social, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme, ce qui est expressément reconnu par les actionnaires.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente est évalué à environ mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48739. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138692/225.

(120183278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Diamond Bidco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.342.

—
EXTRAIT

En date du 16 octobre 2012, UK Logistics Topco I S.à r.l., l'associé unique de la Société, a transféré toutes ses sept cent cinquante (750) parts sociales émises par Diamond Bidco S.à r.l. à Diamond Mezzco S.à r.l., qui devient ainsi l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012138998/16.

(120182533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Quant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 136.613.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QUANT S.A

Signature

Référence de publication: 2012138846/11.

(120183421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

FCL Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7396 Hunsdorf, 3, rue de Prettange.

R.C.S. Luxembourg B 172.211.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Marcel Learbuch, born on 10 July 1962 in Eindhoven, the Netherlands, residing at 3, rue de Prettange, L-7396 Hunsdorf, here represented by Mr. Roel Schrijen, conseiller économique, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 29th 2012,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "FCL Holding S.à r.l" (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Lorentzweiler, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may also make direct or indirect investments in real estate and real estate rights and other assets and may invest in the acquisition of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever and may out activities related to the administration, management and development of these real estate, patents and intellectual property assets.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Twelve Thousand Five Hundred (12,500) shares with a par value of One Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up, each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles provided that the share capital cannot be lower than the minimum share capital required by law.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, in accordance with and subject to, these Articles.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders, which set the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers are appointed by a resolution of the shareholders. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company will be bound in all circumstances by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of any two managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.3 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.

16.4 Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company;

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 16 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2012.

Subscription -Payment

Thereupon,

Mr. Mr. Marcel Learbuch, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) ordinary shares, in registered form, with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-). The amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. Mr. Marcel Learbuch, born on 10 July 1962 in Eindhoven, the Netherlands, residing at 3, rue de Prettange, L-7396 Hunsdorf, is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period.
2. The registered office of the Company is established at 3, rue de Prettange, L-7396 Hunsdorf.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Marcel Learbuch, né le 10 juillet 1962 à Eindhoven, Pays-Bas, résidant à 3, rue de Prettange, L-7396 Hunsdorf, ici représentée par M. Roel SCHRIJEN, conseiller économique, avec adresse professionnelle à Luxembourg, par vertu d'une procuration donnée le 29 août 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexe au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les Statuts d'une Société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "FCL Holding S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à la commune de Lorentzweiler (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents

déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers ou dans des droits immobiliers ainsi que des investissements dans tout autre type de bien et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra exercer toute activité relative à l'administration, la gestion et le développement de ces biens immobiliers, ces brevets ou ces droits de propriété intellectuelle.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5 Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12,500.-) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants sont nommés par une résolution des associés. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs

de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 La prime d'émission disponible est distribuable aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.

16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

M. Marcel Learbuch, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. M. Marcel Learbuch, né le 10 juillet 1962 à Eindhoven, Pays-Bas, résidant à 3, rue de Pretttange, L-7396 Hunsdorf, a été nommé gérant unique pour une durée indéterminée.
2. Le siège social de la Société est établi à 3, rue de Pretttange, L-7396 Hunsdorf.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Schrijen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 octobre 2012. Relation: LAC/2012/47012. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138639/545.

(120183021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 711.012.500,00.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 158.251.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of the month of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 158.265,

here represented by Ms. Andreea Antonescu, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 27 September 2012.

I. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 158.251 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary on 7 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 730 dated 15 April 2011, page 35010.

III. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 15 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3 dated 2 January 2012, page 118, as rectified by a deed of the undersigned notary, on 7 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 874 dated 3 April 2012, page 41944.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of fifty million Euros (EUR 50,000,000) so as it bring it from its current amount of eight hundred and twenty-one million twelve thousand five hundred Euros (EUR 821,012,500.-) represented by thirtytwo million eight hundred forty thousand five hundred (32,840,500.) shares (parts sociales) with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (the "Shares"), to an amount of seven hundred and seventy-one million twelve thousand and five hundred Euros (EUR 771,012,500) represented by thirty million eight hundred and forty thousand five hundred (30,840,500) Shares, by cancellation of two million (2,000,000) Shares (the "Cancelled Shares");

2. Decision to repay to Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 158.265, sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") an amount of fifty million Euros (EUR 50,000,000) corresponding to the aggregate nominal value of the Cancelled Shares;

3. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 8 of the articles of association of the Company, as amended and restated from time to time (the "Articles") so as to reflect the resolution to be adopted under item 1 above; and

4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to reduce the share capital of the Company by an amount of fifty million Euros (EUR 50,000,000) so as it bring it from its current amount of eight hundred and twenty-one million twelve thousand five hundred Euros (EUR 821,012,500.-) represented by thirty-two million eight hundred forty thousand five hundred (32,840,500.) shares (parts sociales) with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (the "Shares"), to an amount of seven hundred and seventy-one million twelve thousand and five hundred Euros (EUR 771,012,500) represented by thirty million eight hundred and forty thousand five hundred (30,840,500) Shares, by cancellation of two million (2,000,000) Shares (the "Cancelled Shares").

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to repay to the Sole Shareholder an amount of fifty million Euros (EUR 50,000,000) corresponding to the aggregate nominal value of the Cancelled Shares.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of Article 8 the Articles, which shall forthwith read as follows:

"The Company's corporate capital is set at EUR 771,012,500 (seven hundred and seventy-one million twelve thousand and five hundred Euros) represented by 30,840,500 (thirty million eight hundred and forty thousand five hundred) shares (parts sociales) with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Declaration

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.265,

ici représentée par Melle Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 septembre 2012.

I. Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.251 (la «Société»), constituée par acte du notaire instrumentant du 7 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 730 en date du 15 avril 2011, page 35010.

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant du 15 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3 en date du 2 janvier 2012, page 118, tel que rectifié par acte du notaire instrumentant du 7 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 874 en date du 3 avril 2012, page 41944.

IV. Le comparant, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinquante millions d'Euros (EUR 50.000.000) afin de le porter de son montant actuel de huit cent vingt et un millions douze mille cinq cents Euros (EUR 821.012.500,-) représenté par trente-deux millions huit cent quarante mille cinq cents (32.840.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales»), à un montant de sept cents soixante et onze millions douze mille cinq cents Euros (EUR 771.012.500) représenté par trente millions huit cent quarante mille cinq cents (30.840.500) Parts Sociales, par l'annulation de deux millions (2.000.000) de Parts Sociales (les «Parts Sociales Annulées»);

2. Décision de repayer à Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.265, associé unique de la Société (l'«Associé Unique») un montant de cinquante millions d'Euros (EUR 50.000.000) correspondant à la valeur nominale totale des Parts Sociales Annulées;

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 8 des statuts de la Société, tels que modifiés et refondus (les «Statuts»), afin de refléter la résolution devant être adoptée sous le point 1 ci-dessus; et

4. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinquante millions d'Euros (EUR 50.000.000) afin de le porter de son montant actuel de huit cent vingt et un millions douze mille cinq cents Euros (EUR 821.012.500,-) représenté par trente-deux millions huit cent quarante mille cinq cents (32.840.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales»), à un montant de sept cents soixante et onze millions douze mille cinq cents Euros (EUR 771.012.500) représenté par trente millions huit cent quarante mille cinq cents (30.840.500) Parts Sociales (les «Parts Sociales Annulées»).

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de repayer à l'Associé Unique un montant de cinquante millions d'Euros (EUR 50.000.000) correspondant à la valeur nominale totale des Parts Sociales Annulées.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'Article 8 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à 771.012.500 EUR (sept cents soixante et onze millions douze mille cinq cents Euros) représenté par 30.840.500 (trente millions huit cent quarante mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Déclaration

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire du comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Antonescu, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12809. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012140187/151.

(120185420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

GIM Credit (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.201.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GIM Credit Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., a limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register for Trade and Companies, here represented by Jeannette Vaude-Perrin, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 October 2012.

The said proxy, initialed and signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the hereabove stated capacity, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to organize and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of GIM Credit (Luxembourg) S.à.r.l. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities and instruments of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as

the Company, enter into contracts for differences, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes, including origination of loans.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered may be transferred within the municipality of Luxembourg by means of a resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers, and to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one United States dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital in accordance with the provisions of the Law.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the shareholders representing a majority of three quarters of the share capital.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of article 189 of the Law, the value of a share is based in the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on the basis of the balance sheet of the last year or those of the last two years.

In the event of the death of a shareholder, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholder(s) with the approval of the remaining shareholders representing three quarters of the share capital, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The business of the Company is managed by at least two managers, who need not be shareholders, the majority of which shall be resident in Luxembourg.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the shareholder(s), who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the shareholder(s).

The Company will be bound in all circumstances by the signature of two managers or by the individual or joint signature (s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by a resolution of the board of managers, as the case may be. In all circumstances, the signatory or, in cases where there is more than one signatory, at least one such signatory, must be resident in Luxembourg.

Art. 11. The board of managers may delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc officers or agents acting alone or jointly.

The officer's and/or agent's nomination, revocation, responsibilities and remuneration, if any, the duration of the period of his/their representation and any other relevant conditions of his/their agency will be determined by a resolution of the board of managers.

In addition, the managers may at any time delegate any of their powers to committees consisting of such member or members of their body as they think fit; any committee so formed shall in the exercise of the powers so delegated conform to any regulations that may be imposed on it by the managers.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman, each of whom shall be a Luxembourg resident. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, or in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing or by cable, telegram, telex, facsimile or electronic communication, or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail (pdf) or any other similar means of communication another manager or third party as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any meeting of the board of managers held by these means shall be initiated by a manager (or their proxy) who is present in Luxembourg at the time of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, is present or represented at a meeting of the board of managers and at least one of those managers present or represented is resident in Luxembourg. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting; in case of tied votes, the chairman shall have a casting vote.

Circular resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings, duly convened. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Any such circular resolutions shall be ratified at a subsequent meeting of the board of managers.

The managers shall, where the managers unanimously so resolve but always subject to approval respectively ratification by the shareholders (as the case may be), be entitled to remuneration for their respective services as managers. The shareholders' approval shall be subject to the provisions set out in article 18, second paragraph of these Articles. Each manager may be reimbursed for expenses properly incurred by him in the business of the Company.

A manager may vote in respect of any contract or proposed contract or arrangement notwithstanding that he may be interested therein provided that he has declared the nature of his interest at a meeting of the managers.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, the vice-chairman, or by two managers at least one of whom shall be resident in Luxembourg. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a manager shall not cause the dissolution of the Company.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed to the assets and documents of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify each manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against all costs, charges, losses, expenses and liabilities suffered or incurred by him in the execution and discharge of his duties or in relation thereto.

Without prejudice to the foregoing generality, the Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against all costs, charges, losses, expenses and liabilities suffered by asserted against him in connection with:

- (i) any actual or alleged negligence, default, breach of duty or trust; and/or
- (ii) any dispute, action, suit or proceeding (whether administrative or judicial) to which he may be made a party to.

In either case arising by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified. This indemnity shall not be impacted by the resignation of a manager or officer in respect of matters arising in respect of the execution and discharge of his duties prior to such resignation.

To the fullest extent permitted by law, such indemnity will apply in advance of the outcome of such dispute, action, suit or proceeding been known but will not apply in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or fault or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled. This article does not authorise any indemnity which would be prohibited or rendered void by any provision of law.

The managers and officers may purchase and maintain insurance, at the expense of the Company, for the benefit of any relevant manager or officer in respect of any loss or liability which has been or may be incurred by a Director or officer in connection with that manager or officer duties or powers in relation to the company, any associated company.

Art. 16. The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may, in person or by proxy, participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder shall be entitled to one vote in respect of each share held by them. The instrument appointing a proxy shall be in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication approved by the managers.

Art. 18. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Unless a higher majority is provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

All shareholders' meetings shall be held in Luxembourg.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The Company shall hold a general meeting of shareholders in Luxembourg in each year.

Art. 19. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's financial year commences on 1 January and ends on 31 December of the same year.

Art. 21. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager, or, as the case may be, the board of managers, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital, the five per cent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by GIM Credit Holdings (Luxembourg) S.à r.l., pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be set at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Simon Barnes, born in Liverpool, United Kingdom, on 2 December 1962, with professional address at 47 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
 - Jean-Pierre Baudoux, born in Sydney, Australia, on 6 April 1955, residing at 55-57BIS Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GIM Credit Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non-encore enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés,

ici représentée par Jeannette Vaude-Perrin, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 9 octobre 2012.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la/du comparant/e et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GIM Credit (Luxembourg) S.à.r.l. (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que la cession par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et d'instruments de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, entrer dans des contrats de différences, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets, incluant l'octroi de prêts.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance et dans une autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par résolutions de l'assemblée générale des associés.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

La Société peut racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transfert conformément aux dispositions de l'article 189 de la Loi, la valeur d'une part sociale est basée sur les trois derniers états financiers de la Société et, dans le cas où la Société compte moins de trois états financiers, elle sera établie sur la base de l'état financier de la dernière année ou de ceux des deux dernières années.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants, sujet à et conformément à la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40), sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par au moins deux gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés, la majorité d'entre eux devant résider au Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, - le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe(nt) la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux (2) gérants ou par la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance. En toute circonstance, le signataire ou, dans les cas où il y aurait plus d'un signataire, au moins l'un de ces signataires, doit résider au Luxembourg.

Art. 11. Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs, pour la réalisation de tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataire ou agent agissant seul ou conjointement.

La nomination, révocation, responsabilité, rémunération et, le cas échéant, la durée du mandat et les autres conditions d'exercice du mandat du mandataire et/ou agent seront déterminées par une résolution du conseil de gérance.

De plus, les gérants pourront à tout moment déléguer chacun de leurs pouvoirs à des comités composés de tel(s) membre(s) de leur organe qu'ils estiment convenir; tout comité ainsi formé devra se conformer, dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués, à toute directive qui pourrait lui être imposée par les gérants.

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président, chacun d'entre eux devant être résident luxembourgeois. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation de tout gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique (pdf) ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres de façon continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Toute réunion du conseil de gérance tenue dans ces conditions doit être initiée par un gérant (ou son mandataire) présent au Luxembourg au moment de la réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et au moins l'un de ces gérants présent ou représenté réside au Luxembourg. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion; en cas d'égalité des voix, le président a voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Cette approbation peut être dans un seul ou dans plusieurs documents séparés transmis par fax ou par e-mail. Ces décisions auront le même effet que les résolutions votées lors des réunions des gérants, dûment convoquée. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature. Toute résolution par voie circulaire devra être ratifiée lors de réunion suivante du conseil de gérance.

Les gérants ont, dans le cas où ils en décident ainsi à l'unanimité, mais toujours soumis à l'approbation respectivement la ratification par les associés (le cas échéant), droit à une rémunération pour leurs services respectifs en tant que gérants. L'approbation des associés est soumise aux dispositions prévues à l'article 18, deuxième alinéa de ces articles. Chaque gérant peut être remboursé pour les dépenses régulièrement engagées dans les affaires de la Société.

Un gérant pourra participer au vote relatif à tout contrat ou contrat envisagé ou arrangement hormis s'il a un intérêt relatif à ce contrat dont il a déclaré la nature à la réunion des gérants.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants, au moins l'un de ces derniers devant résider au Luxembourg. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès, l'incapacité, la banqueroute, la faillite, le retrait, la démission d'un gérant ou tout autre événement similaire affectant un gérant n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et successeurs d'un gérant n'auront aucun pouvoir de signature sur les actifs et les avoirs de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà chaque gérant ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de tous les coûts, frais, pertes, dépenses et passifs subis ou engagés par lui dans l'exécution et accomplissement de ses fonctions ou en relation.

Sans préjudice de la portée générale qui précède, la Société devra indemniser tout gérant ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de tous les coûts, frais, pertes, dépenses et dettes subies par intentées contre lui en relation avec:

1. toute négligence réelle ou présumée, par défaut, manquement à une obligation ou à une fiducie, et/ou
2. tout litige, action, poursuite ou procédure (administrative ou judiciaire), à laquelle il aura été partie.

Dans les deux cas il bénéficie en raison de son état de gérant ou par le fait d'avoir été gérant ou dirigeant de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'a pas droit à être indemnisé. Cette indemnité ne sera pas affectée par la démission d'un gérant ou dirigeant au sujet des questions soulevées à l'égard de l'exécution et accomplissement de ses fonctions avant cette démission.

Dans la mesure où la loi le permet, une telle indemnité sera versée avant que le résultat d'un tel litige, action, procès ou procédure ne soit connu mais ne sera pas appliquée en ce qui concerne ce qui devrait être finalement adjugé par cette action, procès ou procédure en cas de survenance d'une négligence grave ou d'une faute lourde. Dans l'hypothèse d'une transaction, une indemnisation devra être versée seulement en ce qui concerne les matières couvertes par la transaction et pour lesquelles la Société a été conseillée juridiquement relativement à la question de savoir si la personne à indemniser n'a pas manqué à ses obligations. Le droit à indemnisation ci-dessus ne s'exercera pas à l'exclusion des autres droits dont il pourrait disposer. Cet article n'autorise aucune indemnité qui serait prohibée ou nulle car contraire à la loi.

Les gérants et leurs mandataires pourront acquérir et renouveler des contrats d'assurance, à la charge de la Société, dont les bénéficiaires seront tout gérant ou mandataire relativement à toute perte ou mise en cause de sa responsabilité qui aurait été ou a été subie par un administrateur ou un mandataire, relativement aux fonctions ou pouvoirs qu'ils exercent en tant que gérant ou mandataire dans la société ou toute société liée.

Art. 16. Le gérant ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut, en personne ou par procuration, participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. La procuration doit être par écrit ou par télécopie, e-mail (pdf) ou par tout autre moyen similaire de communication approuvé par les gérants.

Art. 18. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toute assemblée générale des associés doit se tenir au Luxembourg.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

La Société doit tenir une assemblée générale annuelle des associés au Luxembourg.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi. Dans ce cas, toute référence dans les présentes à "l'assemblée générale des associés"

devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre connaissance au siège social de cet inventaire et du bilan.

Art. 22. Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Si, à tout moment et pour n'importe quelle raison, la réserve légale est descendue au-dessous du dixième du capital émis, les cinq pour cent de cotisation annuelle est reprise jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit rétablie.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de la Société ont été souscrites par GIM Credit Holdings (Luxembourg) S.à r.l, agissant en son propre nom.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées de sorte que la somme de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoqué, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Simon Barnes, né à Liverpool, Royaume-Uni, le 2 décembre 1962, demeurant au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
 - Jean-Pierre Baudoux, né à Sydney, Australie, le 6 avril 1955, demeurant à 55-57BIS Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. VAUDE-PERRIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48978. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé) I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137971/465.

(120182524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Kingdom Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.624.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société, que le siège social des associés suivants:

Luxembourg Elmira 2 S.à r.l.;

Luxembourg Elmira 3 S.à r.l.;

Luxembourg Elmira 4 S.à r.l.;

Luxembourg Elmira 5 S.à r.l.;

Luxembourg Elmira 6 S.à r.l.;

Luxembourg Elmira 7 S.à r.l.; et

Luxembourg Elmira 8 S.à r.l.

Est transféré au 1-3, boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg à compter du 01 octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012140204/21.

(120184671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Saelens Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 169.680.

—
L'an deux mil douze, le dix-neuf octobre,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange sur Attert.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "SAELEN INVEST", RCS Luxembourg B 169.680, ayant son siège social à Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1846 du 24 juillet 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Jessy Bouché, employée privée élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Luc Wittner, employé privé élisant domicile au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Nathalie Jacquemart, employée privée élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que cent (100) parts sociales d'une valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les associés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Ladite liste de présence portant les signatures des mandataires des associés tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de la société de manière à lui donner la teneur suivante, et modification subséquente de l'article 3.

« **Art. 3. Objet social.**

3.1 La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.3 La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

3.4 La société aura également pour objet la prestation de services aux entreprises luxembourgeoises et étrangères dans le domaine de la gestion d'entreprise (management), de la commercialisation et de la façon de transporter des produits et des services issus de l'industrie alimentaire, de la définition de stratégie commerciale et/ou marketing et également de la gestion des ressources humaines. 3.5 Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

2. Modification de l'article 7.1 des statuts.

3. Modification de l'article 9 des statuts.

4. Nominations statutaires

5. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.**

3.1 La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.3 La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

3.4 La société aura également pour objet la prestation de services aux entreprises luxembourgeoises et étrangères dans le domaine de la gestion d'entreprise (management), de la commercialisation et de la façon de transporter des produits et des services issus de l'industrie alimentaire, de la définition de stratégie commerciale et/ou marketing et également de la gestion des ressources humaines.

3.5 Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Gestion.**

7.1. La société est administrée par un ou plusieurs gérants de classe A et B, chacune des classes devant comporter au moins un gérant, nommé(s) par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat, les gérants ne sont pas nécessairement des associés.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. Représentation**

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, aux fonctions de:

Gérant A:

Monsieur David Robert K SAELENS, né le 2 juillet 1975 à Ypres (B), domicilié à le Misseau 2, B-1390 Grez Doiceau

Gérant B:

Monsieur Michaël DANDOIS, né le 15 janvier 1971 à Messancy (B), domicilié au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: J. BOUCHÉ, L. WITTNER, N. JACQUEMART, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 octobre 2012. Relation: RED/2012/1386. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 octobre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012139786/103.

(120183782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Thanatos Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.307.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 octobre 2012 que Monsieur Patrick MOINET a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 octobre 2012 que:

Il a été décidé de renouveler le mandat des personnes suivantes et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2017:

- Monsieur Patrick MOINET, en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'administration;
- Madame Sandrine BISARO, en tant qu'administrateur;
- Monsieur Alain LAM; en tant qu'administrateur; et
- BF CONSULTING S.à.r.l., en tant que commissaire.

La Société prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Patrick MOINET au 12, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140444/22.

(120184840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Plot Fonds Alternatif B SIF SICAV S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 167.498.

—
L'adresse professionnelle des administrateurs suivants de la société a été modifiée comme suit:

- Christophe Lentschat, au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- Fémy Mouftaou, au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012138831/15.

(120183188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

La Perle Fine Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 51, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.854.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix octobre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1. - Dongfa WANG, commerçant, né à Zhejiang (Chine), le 16 janvier 1969, et son épouse
2. - Zhen LI, sans état, née à When Zhou (Chine), le 25 février 1969,
demeurant ensemble à L-3713 Rumelange, 21, rue Jean-Pierre Bausch.

Les comparants déclarent être les seuls et uniques associés de La Perle Fine SARL avec siège à L-3730 Rumelange, 51, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 95 854, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Mondorf-les-Bains du 7 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1 097 du 22 octobre 2003.

Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (1 24.-) euros chacune.

Que d'un commun accord des associés, ladite société est dissoute avec effet en date de ce jour.

Que la société a été liquidée par les associés se considérant comme liquidateurs aux droits des parties de sorte que sa liquidation se trouve ainsi clôturée, tout passif futur éventuel restant à la charge des associés proportionnellement à leur participation. Lesquels reconnaissent avoir été rendus attentifs sur ce point par le notaire.

Décharge est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à L-3713 Rumelange, 21, rue Jean-Pierre Bausch.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Wang, Li et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 15 octobre 2012. Relation EAC/2012/13558. Reçu soixante quinze euros75.-.

Le Receveur (Signé): Santioni

Référence de publication: 2012140932/39.

(120185567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Prime Land Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.370.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Jorge PEREZ LOZANO / Xenia KOTOULA
Manager / Manager

Référence de publication: 2012138835/12.

(120183329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Primos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 155.219.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 octobre 2012

Résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jean-Daniel Cohen, Administrateur de sociétés, né le 22 septembre 1962 à Casablanca (Maroc), résidant professionnellement à F-75008 Paris, 3, avenue Hoche en tant qu'Administrateur de la Société avec signature conjointe pour une période de six ans, avec effet au 22 octobre 2012.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2012138836/14.

(120183148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Progetto C.M.R. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 72.781.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Pour: *PROGETTO C.M.R. INTERNATIONAL S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2012138837/15.

(120183388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Prospector Offshore Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.772.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138839/10.

(120183137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Quantum Yachts S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.081.

—
EXTRAIT

Veillez noter le changement d'adresse de l'associé de la société, dénommé Quantum Yachts Limited, comme suit:

- 13 Castle Street, St Helier, Jersey, JE4 5UT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012138843/15.

(120183046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

P1 Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4275 Esch-sur-Alzette, 4, Place de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 138.572.

—
Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 23 octobre 2012.

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Jean-Claude MOSCHENI, électricien, né à Esch-sur-Alzette le 19 février 1971, demeurant à L-4380 Ehlerange, 67, rue d'Esch de sa fonction de gérant administratif de la société.

Les associés décident de nommer comme nouveau gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Tom ERNZER, indépendant, né le 14 juin 1973 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-5775 Weiler-la-Tour, 9, rue Emil Marx.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des gérants technique et administratif.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012138841/17.

(120182987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Raduga Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 147.463.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de la Société a pris en date du 10 mai 2011 la résolution suivante:

Nommer Monsieur Marc André ZAGAR, né le 24 octobre 1965 à Strasbourg (France), Président du Conseil d'Administration de la Société en remplacement de Monsieur Anatoly ZYABLITSKIY. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138847/14.

(120183355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Fiduciaire ABACUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.

R.C.S. Luxembourg B 63.456.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 15. Juli 2011

Punkt 5. Die Versammlung beschließt die Wiederwahl folgender Mitglieder des Verwaltungsrats:

- Herr Roland EBSEN, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kushegässel
- Herr Norbert EBSEN, wohnhaft in L-6791 Grevenmacher, 10, route de Thionville
- Herr Christian HEIL, wohnhaft in D-54536 Kröv, Plenterstrasse 89

Die Mandate der soeben wiedergewählten Verwaltungsratsmitglieder enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

Punkt 6. Die Aktionäre beschließen die Wiederwahl der Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves zum Aufsichtskommissar der Gesellschaft, dessen Mandat mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017 endet,

Punkt 7. Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl von Herrn Roland EBSEN, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kushegässel, zum delegierten Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Das Mandat des soeben wiedergewählten delegierten Verwaltungsratsmitgliedes wurde auf unbestimmte Dauer festgesetzt.

Für gleich lautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der Generalversammlung

Référence de publication: 2012140105/23.

(120184830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Raduga Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 147.463.

La nouvelle adresse privée de l'Administrateur B Anatoly ZYABLITSKIY né le 16 octobre 1962 à Kirovograd (Ukraine) est:

- 15-3-81, Veshnyakovskaya street, Moscou, RU-111539

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138848/12.

(120183355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Controlinveste International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 242.263.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.949.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

OLIVEDESPORTOS - PUBLICIDADE TELEVISÃO E MEDIA, S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Portugal, with registered address at Rua Abranches Ferrao, 10, 12°, 1600 Lisboa, Portugal, registered with the Registo Comercial de Lisboa, 3a seccao, under the number 501581723, (hereafter "OLIVEDESPORTOS"),

duly represented by Mrs. Jil ROESER, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole member of Controlinveste International, a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, with registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 149.949, incorporated by a deed received by the undersigned notary on December 2, 2009, published in the official gazette, Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 7, 2010, number 46, page 2196, which articles of association have been amended for the last time by a notarial deed received by the undersigned notary on July30, 2012, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September15, 2012-, number 2303, page 110498 (hereafter referred to as the "Company");

- that the sole member declared and requested the notary to record that the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the corporate capital of the Company by an amount of Five Hundred Twelve Thousand Euros (EUR 512,000.-) so as to bring it from its present amount of Two Hundred Forty-Two Million Seven Hundred Seventy-Five Thousand Euros (EUR 242,775,000.-) represented by Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units having a par value of Eight Nine Zero Five Nine Zero Six Zero Eight Euro Cents (EUR 0.890590608) each, to Two Hundred Forty-Two Million Two Hundred Sixty-Three Thousand Euros (EUR 242,263,000.-) by the decrease of the present par value of the Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units of Eight Nine Zero Five Nine Zero Six Zero Eight Euro Cents (EUR 0.890590608) each so as to bring it to a par value of Eight Eight Eight Seven One Two Three Nine Nine Euro Cents (EUR 0.888712399) each, all held by OLIVEDESPORTOS (the "Sole Member");

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above decrease of the corporate capital;

3. Authorization to any manager of the Company to amend the members' register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes.

4. Miscellaneous.

- after that, the Sole Member has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Member decides to decrease the corporate capital by an amount of Five Hundred Twelve Thousand Euros (EUR 512,000.-) to bring it from its present amount of Two Hundred Forty-Two Million Seven Hundred Seventy-Five Thousand Euros (EUR 242,775,000.-) represented by Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units having a par value of Eight Nine Zero Five Nine Zero Six Zero Eight Euro Cents (EUR 0.890590608) each, to Two Hundred Forty-Two Million Two Hundred Sixty-Three Thousand Euros (EUR 242,263,000.-) by the decrease of the present par value of the Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units of Eight Nine Zero Five Nine Zero Six Zero Eight Euro Cents (EUR 0.890590608) each so as to bring it to a par value of Eight Eight Eight Seven One Two Three Nine Nine Euro Cents (EUR 0.888712399) each and by repayment to the Sole Member of the said amount of Five Hundred Twelve Thousand Thousand Euros (EUR 512,000).

Declaration

The Sole Member declares that it accepts the decrease of the par value of each of the Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units and the repayment by the Company of a determined and payable amount as provided for in the aforesaid resolution within the limits foreseen by law.

Second resolution

The Sole Member decides to amend Article 5 of the articles of association so as to reflect the above decrease of corporate capital, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed corporate capital is set at Two Hundred Forty-Two Million Two Hundred Sixty-Three Thousand Euros (EUR 242,263,000.-) represented by Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units having a par value of Eight Eight Eight Seven One Two Three Nine Nine Euro Cents (EUR 0.888712399) each."

Third resolution

The Sole Member decides to authorize any manager of the Company to amend the members' register of the Company as to reflect the above decrease of capital and to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour d'octobre;

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

OLIVEDESSPORTOS - PUBLICIDADE TELEVISÃO E MEDIA, S.A., une Société Anonyme (Sociedade Anônima) organisée sous les lois du Portugal, ayant son siège social à Rua Abranches Ferrão, 10, 12°, 1600 Lisboa, Portugal, immatriculée avec le Registo Comercial de Lisboa, 3a secção, sous le numéro 501581723, (ci-après "OLIVEDESSPORTOS"),

dûment représentée par Madame Jil ROESER, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, laquelle après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter ce qui suit:

- qu'elle est l'associé unique de Controlinveste International, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 149.949, constituée en vertu d'un acte du notaire instrumentant, en date du 2 décembre 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 7 janvier 2010, numéro 46,

page 2196, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 30 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 15 septembre 2012, numéro 2303, page 110498 (ci-après "la Société").

- que l'associé unique déclare et prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de Cinq Cent Douze Mille Euros (EUR 512.000,-) pour le porter de son montant actuel de Deux Cent Quarante-Deux Millions Sept Cent Soixante-Quinze Mille Euros (EUR 242.775.000,-) , représenté par Deux Cent Soixante-Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales d'une valeur nominale de Huit Neuf Zéro Cinq Neuf Zéro Six Zéro Huit centimes d'Euro (EUR 0,890590608) chacune, à Deux Cent Quarante-Deux Millions Deux Cent Soixante-Trois Mille Euros (EUR 242.263.000,-) par la réduction de la valeur nominale actuelle des Deux Cent Soixante-Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales de Huit Neuf Zéro Cinq Neuf Zéro Six Zéro Huit centimes d'Euro (EUR 0,890590608) chacune pour la porter à une valeur nominale de Huit Huit Huit Sept Un Deux Trois Neuf Neuf centimes d'Euro (EUR 0,888712399) chacune, détenues par OLIVEDES-PORTOS ("l'Associé Unique");

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la diminution du capital social décrite ci-dessous;

3. Autorisation à accorder à tout gérant de la Société de modifier le registre des parts sociales de la Société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions prises lors de la présente assemblée;

4. Divers.

- que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de Cinq Cent Douze Mille Euros (EUR 512.000,-) pour le porter de son montant actuel de Deux Cent Quarante-Deux Millions Sept Cent Soixante-Quinze Mille Euros (EUR 242.775.000,-), représenté par Deux Cent Soixante-Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales d'une valeur nominale de Huit Neuf Zéro Cinq Neuf Zéro Six Zéro Huit centimes d'Euro (EUR 0,890590608) chacune, à Deux Cent Quarante-Deux Millions Deux Cent Soixante-Trois Mille Euros (EUR 242.263.000,-) par la réduction de la valeur nominale des Deux Cent Soixante-Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales de Huit Neuf Zéro Cinq Neuf Zéro Six Zéro Huit centimes d'Euro (EUR 0,890590608) chacune pour la porter à une valeur nominale de Huit Huit Huit Sept Un Deux Trois Neuf Neuf centimes d'Euro (EUR 0,888712399) chacune, et de rembourser à l'Associé Unique le prédit montant de Cinq Cent Douze Mille Euros (EUR 512.000,-).

Déclaration

L'Associé Unique déclare qu'il accepte la réduction de la valeur nominale des Deux Cent Soixante Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales et le remboursement par la Société du montant déterminé et payable comme stipulé dans la résolution précédente, dans les limites prévues par la loi.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à Deux Cent Quarante-Deux Millions Deux Cent Soixante-Trois Mille Euros (EUR 242.263.000,-) représenté par Deux Cent Soixante-Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales d'une valeur nominale de Huit Huit Huit Sept Un Deux Trois Neuf Neuf centimes d'Euro (EUR 0.888712399) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant de la Société à modifier le registre des parts sociales de la société suite à la réduction de capital intervenue et d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont soumis à sa charge à raison du présent acte, sont évalués à environ mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue Anglaise, suivi d'une version Française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après la lecture faite à la mandataire, cette dernière a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. ROESER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2012. LAC/2012/47211. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140023/150.

(120185175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Remich Holding I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138850/10.

(120183052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Residenset Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.928.

Les comptes annuels au 31 Août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Octobre 2012.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2012138851/13.

(120183198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Rodluc Music S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 7, Z.I.Mertzig.

R.C.S. Luxembourg B 93.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138854/10.

(120183507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Relco Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.837.

Les comptes au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012138857/13.

(120183125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Triseas Korea Property II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.062.

En date du 22 OCTOBRE 2012, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 11, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Enfin, en date du 22 octobre 2012, l'associé unique a informé la société de son changement de siège, qui est désormais à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Pour la Société

Robert Jan Schol

Gérant

Référence de publication: 2012138929/18.

(120182825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Resmius Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 98.232.

Je suis au regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet au 19 octobre 2012.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Benoît BAUDIN.

Référence de publication: 2012138858/10.

(120183211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

SBI Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 96.649.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 25 octobre 2012 a pris note du non renouvellement de candidature de Madame Stéphanie GRISIUS, Messieurs Laurent HEILIGER et Manuel HACK aux fonctions d'administrateurs de la société et a nommé en remplacement:

- Monsieur Richard HAWEL, Administrateur-Président, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Eric DUPHIL, Administrateur, 21 rue de Syren, L-5762 Hassel, Luxembourg; Monsieur Gregory SHEPPARD, Administrateur, 7, rue Kremerich, L-6133 Junglinster, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 25 octobre 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Pour SBI INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012140393/21.

(120185370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Resmius Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 98.232.

Je suis au regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet au 19 octobre 2012.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Patrick MOINET.

Référence de publication: 2012138859/10.

(120183211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Resmius Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 98.232.

Je suis au regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet au 19 octobre 2012.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Luc GERONDAL.

Référence de publication: 2012138860/10.

(120183211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Resmius Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 98.232.

Nous sommes au regret, par la présente, de vous remettre notre démission en tant que commissaire de votre société, avec effet au 19 octobre 2012.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

REVICONSULT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012138861/12.

(120183211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Marc Blondeau (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 73.739.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le vendredi 19 octobre 2012, à 15.00 heures au siège social.

Acceptation des démissions de Messieurs Guy HARLES et Edmond TAVERNIER de leur mandat d'Administrateur en date du 19 octobre 2012.

Cooptation en tant qu'Administrateurs, en remplacement des Administrateurs démissionnaires, de Monsieur Reinald Loutsch, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, et de Madame Catherine Roux-Sevelle demeurant professionnellement au 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Transfert du siège social de la société, en date du 19 octobre 2012, du 412F route d'Esch L-1471 Luxembourg au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012140561/22.

(120185086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Reyma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 151.965.

—
EXTRAIT

En date du 19 septembre 2012, l'Associé unique confirme qu'il demeure désormais: Batterie les Esserts II - 2632, CH-1936 Verbier.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012138862/13.

(120183083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Rives Fertiles S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.241.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg en date du 28 septembre 2012

Reconduction du mandat de l'administrateur unique à savoir Monsieur Nicolas GRAAS, né à Lausanne (Suisse), le 2 octobre 1965 et demeurant au 13, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes à savoir la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

RIVES FERTILES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012138863/17.

(120183041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Usantar Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 126.926.

—
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société USANTAR TWO S.A.
qui s'est tenue à Luxembourg le 24 octobre 2012 à 15:00 heures**Septième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler leur mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

Administrateurs:

Marco Sterzi, résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

Xavier Mangiullo, résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

Francesca Docchio, résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

Julien Nicaud, résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Pour copie conforme
Pour le conseil d'administration
Xavier Mangiullo
Administrateur

Référence de publication: 2012141201/24.

(120185482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Rollimmo.EU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 115.737.

Suite à la réunion du conseil d'administration de la société tenu le 02 octobre 2012, le conseil d'administration, a pris les résolutions suivantes:

1. Transférer le siège social de la Société de L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch à L- 7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138864/13.

(120183226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Romy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9808 Hosingen, 2, Holzbicht.

R.C.S. Luxembourg B 89.218.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138865/10.

(120182911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Rosedo, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Dépôt rectificatif de la Mention déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L120182623.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138866/11.

(120183050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Casinvest Iena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 145.288.

Extrait des résolutions en date du 18 octobre 2012 prises par Casinvest S.à r.l. en tant qu'associé unique de Casinvest Iena S.à r.l. (la «Société»)

1. L'associé unique accepte la démission de Madame Delphine Eskenazi, née le 25 Septembre 1978 à Clamart en France, ayant son adresse professionnelle au 28, rue de Cronstadt, 750 15 Paris 15, France en tant que gérant de la Société avec effet au 6 septembre 2012;

2. L'associé unique décide de nommer Monsieur Andrew Geoffrey Walsh, né le 26 juillet 1954 à Blackburn, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au Apartment 1104, Serdal Tower, West Bay, Doha, 23175, Qatar en tant que gérant de la Société avec effet au 6 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Casinvest Iena S.à r.l.
Anke Jager
Un Mandataire

Référence de publication: 2012139255/20.

(120183829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Rosfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 83.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg
Mandataire

Référence de publication: 2012138868/11.

(120183379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Rosfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 83.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg
Mandataire

Référence de publication: 2012138869/11.

(120183380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

RREEF Pan-European Infrastructure Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 117.671.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2009 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2009 déposé le 12 juillet 2011 no. L 110109699.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012138871/12.

(120183390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Casinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 657.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 142.055.

Extrait des résolutions en date du 18 octobre 2012 prises par QD Europe S.à r.l. en tant qu'associé unique de Casinvest S.à r.l. (la «Société»)

1. L'associé unique accepte la démission de Madame Delphine Eskenazi, née le 25 Septembre 1978 à Clamart en France, ayant son adresse professionnelle au 28, rue de Cronstadt, 750 15 Paris 15, France en tant que gérant de la Société avec effet au 6 septembre 2012;

2. L'associé unique décide de nommer M Andrew Geoffrey Walsh, né le 26 juillet 1954 à Blackburn, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au Apartment 1104, Serdal Tower, West Bay, Doha, 23175, Qatar en tant que gérant de la Société avec effet au 6 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Casinvest S.à r.l.
Anke Jager
Un Mandataire

Référence de publication: 2012139256/20.

(120183834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.621.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2010 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2010 déposé le 1^{er} août.2011 no. L110125106.05) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012138872/12.

(120183391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Boston A1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.407.040,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.361.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 30 mai 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Monsieur Geoffrey Henry, gérant de classe A de la Société et Madame Cindy Teixeira, gérant de classe B de la Société ont changé leur adresse professionnelle et résident désormais au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2012138990/18.

(120182631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

**Nemesis Musek S.A., Société Anonyme,
(anc. Hausmeeschter S.A.).**

Siège social: L-7307 Steinsel, 59, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 147.678.

—
L'an deux mille douze, le vingt septembre.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HAUSMEESCHTER S.A." (numéro d'identité 2009 22 \ 15 696), avec siège social à L-7307 Steinsel, 59, rue Basse, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 147.678, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C, numéro 1742 du 9 septembre 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustapha RAHEM, commercial, demeurant à Thil (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Eric BINTZ, ingénieur du son, demeurant à Bofferdange.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination sociale en «NEMESIS MUSEK S.A.» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2) Modification de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une l'agence de publicité, le conseil en communication, l'édition et la régie d'espaces publicitaires, ainsi que la création, la production et l'édition d'oeuvres audiovisuelles.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à condition que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée.

La société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur fournir toute assistance.

La société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations ou autres instruments financiers qui pourront être convertibles.»

3) Administrateurs.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en «NEMESIS MUSEK S.A.»

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «NEMESIS MUSEK S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une l'agence de publicité, le conseil en communication, l'édition et la régie d'espaces publicitaires, ainsi que la création, la production et l'édition d'oeuvres audiovisuelles.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à condition que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée.

La société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur fournir toute assistance.

La société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations ou autres instruments financiers qui pourront être convertibles.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs Maggy MEISCH, Carole RETTER et Jean-Claude BINTZ respectivement de l'administrateur-délégué Jean-Claude BINTZ et de leur donner décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

a) Monsieur Mustapha RAHEM, commercial, né à Villerupt (France) le 19 août 1981, demeurant à F-54880 Thil, 15, rue du Tilleul;

b) Monsieur Lassana DIAKITE, manager, né à Saint-Germain-en-Laye (France) le 3 mars 1980, demeurant à F-77380 Combs-la-Ville, 21, rue Nicolas Copernic;

c) Monsieur Eric BINTZ, ingénieur du son, né à Thionville (France) le 1^{er} avril 1982, demeurant à L-7381 Bofferdange, 172, Cité Roger Schmitz.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018.

Par dérogation à l'article 10 des statuts, l'assemblée décide en outre de nommer comme nouvel administrateur-délégué Monsieur Mustapha RAHEM, préqualifié, avec pouvoir de signature individuelle.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: RAHEM, BINTZ, J.M. WEBER. A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 septembre 2012. Relation: CAP/2012/3689 Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 18 octobre 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012140555/97.

(120185113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Runova Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.939.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012138873/11.

(120182877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

IFXBG, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 172.069.

L'an deux mille douze, le dix-huit octobre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU

IFXBG Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège statutaire à 60 Lombard Street, Londres EC3 9EA, enregistré au registre public des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le matricule 5086284, ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en octobre 2012.

Laquelle procuration signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire de la comparante demeure annexée à l'acte de constitution de la société

«IFXBG», une Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 75 Parc d'Activités L-8308 Capellen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 172069 reçu par le notaire soussigné en date du 9 octobre 2012 et enregistré à Luxembourg A.C. le 12 octobre 2012 Relation: LAC/2012/47932 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 18 octobre 2012, dépôt numéro L120179100.

Il résulte de vérifications ultérieures que plusieurs erreurs matérielles ont été commises dans la version française et la version anglaise concernant

- le siège social de la société et que dès lors il convient de lire:

Version anglaise:

Art. 2. Registered office. "The registered office of the Company is established in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).[...]"

Version française:

« **Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). [...]»

- le nombre d'administrateurs indiqué dans la première résolution prise par les actionnaires et, que dès lors il convient de lire:

Version anglaise:

"the number of directors is set at four (4) directors"

Version française:

«le nombre d'administrateurs est fixé à 4 (quatre) administrateurs»

Qu'en conséquence il convient de procéder aux rectifications nécessaires auprès de quiconque et partout où il appartient

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Lecomte, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49816. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): T. Benning.

Référence de publication: 2012140897/42.

(120185742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Runova Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.939.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012138874/11.

(120182878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Scotsman Group LLC, S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.914.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138877/9.

(120183167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Second Euro Industrial Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.278.

Il est à noter que Monsieur Justin Chuter, gérant de catégorie B de la Société a démissionné en date du 27 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 24 octobre 2012.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012138880/14.

(120183747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Cansan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 72, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 152.505.

Le 21 août 2012, l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée «CANSAN S.à r.l.» ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur Vitor DE JESUS SEQUEIRA comme gérant technique de la société.

Ensuite, l'assemblée a décidé de nommer comme nouvelle gérante technique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Maria Teresa MARTINS LOUREIRO, salariée, née le 27 février 1964 à Pousa de Barcelos (Portugal), demeurant à L-4410 Oberkorn, 149, route de Belvaux.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de la gérante technique et d'un des deux gérants administratifs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

CANSAN S.à r.l.

Référence de publication: 2012139271/20.

(120183822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Second Euro Industrial Thouars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.139.

Il est à noter que Monsieur Justin Chuter, gérant de catégorie B de la Société a démissionné en date du 27 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 24 octobre 2012.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012138882/14.

(120183733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Second Euro Industrial Unna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.604.250,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.400.

Il est à noter que Monsieur Justin Chuter, gérant de catégorie B de la Société a démissionné en date du 27 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 24 octobre 2012.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012138884/14.

(120183743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Diamond Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.974.

—
EXTRAIT

En date du 11 octobre 2012, UK Logistics Topco I S.à r.l., l'associé unique de la Société, a transféré toutes ses sept cent cinquante (750) parts sociales émises par Diamond Four S.à r.l. à Diamond Bidco S.à r.l., qui devient ainsi l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012138999/16.

(120182541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Secure IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.451.

—
Extrait du Conseil d'Administration tenu en date du 15 octobre 2012

Les administrateurs prennent acte de la démission de l'administrateur GKfin S.A. avec effet à ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012138885/12.

(120183293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Swiss Asia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 157.177.

Rücktritt des Verwaltungsratsmitglieds Frau Pying-Huan Wang, 8 Temasek Boulevard, #43-01 Suntec City Tower Three, 038988 Singapore gemäß dem Beschluss des Verwaltungsrats vom 6. August 2012. Der Rücktritt erfolgt zum 23. Oktober 2012.

Luxembourg, den 23. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012138891/11.

(120183359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Sailing Properties A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.730.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAILING PROPERTIES A.G.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012138894/12.

(120183178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.